



DONS DE LIVRES

Conditions pour dons de livres

La bibliothèque municipale de Donnacona est heureuse d'accepter des livres en dons.

Ces règles ont pour but de déterminer les conditions dans lesquelles la bibliothèque acceptera les documents donnés par les citoyens.

1. Un maximum de 25 livres sera accepté à la fois;
2. Les dons doivent être faits durant les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale;
3. Les documents doivent être dans un bon état, ne nécessiter aucune réparation et ne pas dégager d'odeur;
4. L'année de parution des livres ne doit pas excéder 10 ans. Toutefois, dans le cas des documentaires, les volumes qui ne sont plus à jour ou qui portent sur des sujets trop spécialisés peuvent être refusés, et ce, même si l'année d'édition est récente;
5. La bibliothèque peut refuser des livres qu'elle possède déjà, qui sont endommagés ou qu'elle trouve inappropriés à sa collection;
6. La bibliothèque n'accepte pas les livres condensés du Reader's Digest, les périodiques et les livres pédagogiques;
7. Aucun reçu aux fins d'impôt ne sera remis lors d'un don;
8. Les volumes non retenus pour la collection de la bibliothèque seront donnés à un autre organisme ou vendus lors de la bibliovente annuelle;
9. Le donateur doit accepter toutes ces conditions au moment du don.

Donateur : _____

Date : _____

Bibliothèque municipale de Donnacona

310, rue de l'église

Donnacona (Québec)

bibliotheque@villededonnacona.com

Téléphone : 418 285-4300

